

Parc national
de La Réunion

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

DÉLIBÉRATION N°BCA-2017-013 : PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'ENTRE DEUX MONDE (AVE2M)

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants et R.331-34,
- Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,
- Vu le décret n°2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du parc national,
- Vu la délibération N°CA-2016-010 du Conseil d'administration relatif au cadre d'intervention de l'Établissement
- Vu la demande formulée par l'AVE2M pour gérer la problématique des rats sur les sites naturels/touristiques sensibles au sein du cœur et de l'aire d'adhésion du parc national, au moins dans les communes du Tampon, Entre-Deux, Cilaos, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Benoit et la Plaine-des-Palmistes.
- Vu la fiche de synthèse de demande de subvention n° 2017-016
- Considérant la nécessité de mettre en place une action pour limiter les populations de rats sur les sites naturels et touristiques afin de réduire l'impact des rats sur les populations des oiseaux endémiques et de réduire également les risques sanitaires pour les usagers fréquentant les sites concernés par cette problématique.
- Considérant que ces projets sont en liens avec le Plan d'action du Parc national - action 23 : lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales - action 17 : Agir pour la conservation des autres espèces animales - Action 06 : Accueillir le public sur le territoire

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Bureau du Conseil d'administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 17 000,00 € à l'Association pour la Valorisation de l'Entre Deux Monde (AVE2M) pour co-financer le projet intitulé "gestion de la problématique des rats en sites naturels/touristiques sensibles du Parc national de La Réunion".

ARTICLE 2 :

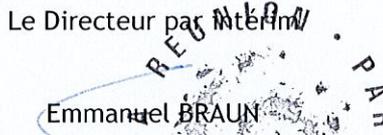
Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de la Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.

Fait à la Plaine-des-Palmistes, le 14 avril 2017

Le Président
Daniel GONTHIER



Le Directeur par intérim
Emmanuel BRAUN



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
25 AVR. 2017
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 92-213 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)

Date de publication :	26/04/17
Date d'affichage	26/04/17
Date de retrait	



Fiche de synthèse – Demande de subvention 2017 – 016

Intitulé du projet	« Gestion de la problématique des rats en sites naturels/touristiques sensibles »		
Demandeur	Association pour la Valorisation de l'Entre Deux Monde		
Adresse	13 rue Josemont Lauret, 97418 LE TAMPON		
Date de demande	13/02/2017	<input type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> non complet
Budget total du projet	127 104€	<input checked="" type="checkbox"/> budget détaillé fourni	<input type="checkbox"/> budget détaillé non fourni
Subvention sollicitée	17 000 €	%: 13 %	
<input checked="" type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> complément	
Lieu de l'opération	Divers sites naturels et ou de pique-nique au sein des communes du Tampon, Entre-Deux, Cilaos et de Saint-Louis. Divers ENS, en accord avec les gestionnaires et le Conseil Départemental. Différents sites proposés suite à divers échanges avec le Parc National, dont le site du Maïdo à Saint-Paul; Site du volcan au Tampon; Sommet du piton des neiges à Cilaos et Saint-Benoît; Trou de fer à la Plaine des Palmistes; Site de Bon Accueil aux Makes à Saint-Louis. Autres sites prioritaires à définir en cours d'année.		
Descriptif du projet	Limiter les populations de rats sur les sites naturels et touristiques. Réduire l'impact des rats sur les populations d'oiseaux endémiques. Réduire les risques sanitaires liés aux rats pour les usagers fréquentant les sites concernés Le projet passe par la mise en œuvre de quatre étapes incontournables: 1 - Réaliser un diagnostic global de la problématique des rats à l'échelle de chaque site retenu. D'ores et déjà, un certain nombre de sites a été ciblé avec certains acteurs dont les municipalités, le Conseil Départemental au sein de ses ENS, ainsi que le Parc National. L'objectif du diagnostic est d'établir, dans un premier temps, un plan global pour chaque site, avec ses différents acteurs, ainsi qu'une cartographie de la répartition des rats et de leurs sources d'alimentation. 2 - Dans un deuxième temps, un plan d'actions sera proposé pour chaque site et fera l'objet de différents échanges avec les acteurs concernés, avant validation. 3 - La troisième étape consistera à la mise en place des plans d'actions qui pourront s'orienter vers de la sensibilisation des usagers des sites, du réaménagement de l'espace, des actions de dératisation, etc. 4 - L'évaluation de l'impact des actions mises en œuvre devra se faire afin de mesurer l'efficacité et de proposer, si nécessaire, les recommandations et orientations nécessaires.		

Liens avec le Plan d'action du Parc national	Action 23 – Lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales Action 17 – Agir pour la conservation des autres espèces animales Action 06 – Accueillir le public sur le territoire	
Intérêt pour le Parc national	<p>Cette action est une réponse à plusieurs signalements de présence de rats sur des sites d'accueil du public.</p> <p>Les diagnostics prévus permettent d'intégrer une réflexion, site par site, sur les déchets (source de prolifération des rats).</p> <p>La lutte contre les rats permet de réduire la menace qu'ils représentent sur les espèces indigènes (faune et flore) et de garantir des conditions correctes d'accueil du public sur ces sites.</p>	
Partenaires	<p>OPCA</p> <p>Dispositif CUI-CAE Etat/Département</p> <p>Département (ENS)</p> <p>Parc national de La Réunion</p> <p>Communes</p>	
Plan de financement	<p>OPCA</p> <p>Dispositif CUI-CAE Etat / Département</p> <p>Département</p> <p>Parc national de La Réunion</p> <p>Communes</p> <p>Total</p>	<p>43 400 €</p> <p>40 100 €</p> <p>20 604 €</p> <p>17 000 €</p> <p>6 000 €</p> <p>127 104 €</p>
Critères d'évaluations retenus	<p>L'évaluation se fera au travers des diagnostics réalisés au sein de chaque site ainsi que sur les actions qui seront mises en œuvre.</p> <p>Indicateurs de suivis proposés : Nombre de sites retenus; Nombres de diagnostics réalisés; Nombres d'actions mises en œuvre; Nombres de rats observés sur site avant et après la mise en œuvre des plans d'actions; Suivi des populations d'oiseaux avant et après la mise en œuvre des plans d'actions; Suivi des cas de contamination par la leptospirose sur les sites auprès de l'ARS.</p>	
Imputation budgétaire	<p>Pluriannuel <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui précisez le calendrier prévisionnel de paiement : versement 2017 : 75 % versement 2018 : 25 %</p> <p>Exercice : 2017 et 2018 Organisation budgétaire : SEP Opération : 2304 E "Dératisation sur sites d'accueil du public" Destination : COB 2.2 Analytique : Coeur et aire d'adhésion, au moins, dans les communes du Tampon, Entre-Deux, Cilaos et de Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Benoît, Plaine des Palmistes</p>	

3-2. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Budget supplémentaire -
projet pluriannuel

Année ou exercice 20 17

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation¹¹	127104
Achats matières et fournitures	4000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		Dispositif CUI-CAE Etat/département	40100
61 - Services extérieurs	4900		
Locations	4000		
Entretien et réparation	500		
Assurance	400		
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs	1000	Département(s) :	20604
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	1000	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Commune(s) :	6000
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	115034	OPCA	43400
Rémunération des personnels	46200	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	23834	Autres établissements publics	17000
Autres charges de personnel	45000	Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES À L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement	2170		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	127104	TOTAL DES PRODUITS	127104

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de.....17000.€
représente13,00% du total du budget,
compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8
(montant sollicité/total du budget) x 100.

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.